

Bureau du 9 janvier 2006

Décision n° B-2006-3917

objet : **Rencontres annuelles de la Fédération nationale des agences d'urbanisme - Autorisation de signature d'une convention spécifique - Subvention à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La délibération du Conseil n° 2005-2881, en date du 11 juillet 2005, accordait une subvention exceptionnelle de 100 000 € à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise pour l'organisation des XXVI^e rencontres annuelles de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU).

Le montant de la participation financière accordée nécessite non pas la rédaction d'un avenant à la convention actuelle qui lie l'association à la Communauté urbaine mais la signature d'une convention spécifique portant sur l'événement concerné des XXVI^e rencontres de la FNAU.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser monsieur le président à signer la convention afin de régulariser le versement de la subvention accordée ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer, avec l'association Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, la convention spécifique accordant une subvention de 100 000 € pour l'organisation des XXVI^e rencontres annuelles de la Fédération nationale des agences d'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,